



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Lutry  
séance du 30 octobre 2023  
Présidence de M. Guy Wolfensberger

Préavis n° 1316/2023 Adhésion de la commune de Lutry à l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- - vu le préavis municipal N° 1316 / 2023
- - ouï le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales ;
- - ouï le rapport de la Commission des finances ;
- - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

- I. D'accepter l'adhésion de la Commune de Lutry à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- II. De charger la Municipalité de procéder à toutes opérations nécessaires à l'adhésion à dite Association.

Ainsi délibéré en séance du 30 octobre 2023.

#### BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Guy Wolfensberger

Danahé Palmon